



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAER - CAPET INTERNE

Section : BIOTECHNOLOGIES

Option : SANTE ENVIRONNEMENT

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Jean-Pascal DUMON
Président du jury

SOMMAIRE

Statistiques générales	Page 3
Rapport de jury	Page 4
Le dossier RAEP	page 4
L'épreuve d'admission	Page 7
Annexe : sujet d'admission	Page 10

STATISTIQUES GENERALES

Nombre de candidats inscrits	14
Nombre de candidats présents et non éliminés	9
Nombre de candidats admissibles	5
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	5
Nombre de candidats proposés pour l'admission	2
Rappel : Nombre de postes	2

Epreuve d'admissibilité

- Note la meilleure	17,70/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	13,70/20
- Barre d'admissibilité	11,00/20

Epreuve d'admission

- Note la meilleure	12,54/20
- Moyenne des notes des candidats admis	12,08/20

Moyennes du concours

- moyenne générale	10,65/20
- Moyenne des admis	12,39/20

1. Épreuve d'admissibilité : le RAEP

Les épreuves du concours interne du CAPET ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (paru au journal officiel du 6 janvier 2010) et complété par l'arrêté du 27 avril 2011.

Conformément à l'annexe II bis « épreuve d'admissibilité » de cet arrêté, l'épreuve d'admissibilité s'appuie sur un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

1.1. Attendus de l'épreuve

Le jury rappelle que :

Le candidat doit avoir pris connaissance de la définition de l'épreuve dans les textes officiels précédemment cités.

Le dossier RAEP doit être composé de deux parties structurées :

- la première, de deux pages maximum, dans laquelle le candidat présente son parcours professionnel en mettant en évidence les compétences utiles au métier d'enseignant et exploitables dans la discipline du concours ;
- la seconde, de six pages maximum, dans laquelle le candidat présente une de ses réalisations pédagogiques et l'analyse argumentée de l'activité décrite.

L'activité pédagogique présentée doit avoir été réalisée dans l'un des niveaux d'enseignement de la discipline du concours (classe de seconde et cycle terminal en série STHR, STS ESF, DE CESF, STS DIET, STS MSE, STS MECP, STS Coiffure).

A la suite de ces deux parties, le candidat joindra en annexe un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés et pertinents au regard de l'activité pédagogique décrite.

L'authenticité des situations décrites et des documents présentés doit être attestée par le chef de l'établissement dans lequel le candidat les a mis en œuvre.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le programme, identique à celui du CAPET externe, est consultable sur le site officiel de l'éducation nationale :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=57285

1.2. Observations

Le jury a noté de grandes disparités dans les dossiers RAEP transmis par les candidats : de bons, voire d'excellents dossiers, côtoient des dossiers ne correspondant pas aux attentes de l'épreuve.

Le jury a apprécié lors de la lecture du dossier :

- le respect de la forme exigée dans la définition de l'épreuve,
- une pagination du dossier,
- la présentation écrite claire, structurée et aérée,
- les annexes pertinentes, paginées et référencées dans le dossier,
- la qualité d'expression ainsi que la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe,
- l'utilisation maîtrisée des concepts et du vocabulaire pédagogique,
- la présence de contenus scientifiques, techniques et technologiques appartenant au domaine des BSE,
- la rigueur du vocabulaire scientifique, technique ou technologique utilisé,
- la mise en relation du parcours et l'acquisition de compétences spécifiques au métier d'enseignant,
- le transfert possible des compétences acquises à l'enseignement dans les formations du domaine des biotechnologies santé environnement,

Concernant le fond du dossier, le jury insiste sur la nécessité d'éviter :

- la présentation de dossiers visant les concours d'autres disciplines (CAPLP BSE...)
- la présentation du parcours professionnel sans faire le lien avec les compétences de l'enseignant de BSE. Le fait de citer l'expérience professionnelle ne suffit pour qu'une compétence en soit dégagée
- une activité prenant appui sur des référentiels ou programmes hors du champ disciplinaire (baccalauréat professionnel ASSP, disciplines BPH ou SVT ...);
- une absence de référence au programme, une absence ou un excès d'objectifs, un manque de repères dans la progression annuelle ;
- une absence de présentation des actions pédagogiques concrètement réalisées (objectifs, supports, consignes...)
- des documents pédagogiques n'éclairant pas l'analyse, non actualisés, non référencés ou exclusivement extraits de manuels scolaires ;
- une démarche pédagogique uniquement descriptive, non réalisable ou ne correspondant pas au niveau visé ;
- un défaut d'analyse réflexive et argumentée, d'une prise de recul, d'une critique de la situation pédagogique et d'une remédiation ;
- la présentation d'évaluations dénuées de sens ou l'absence d'évaluation ;
- une absence de prise en compte de la diversité ou hétérogénéité des élèves voire de la classe ;
- l'absence de transversalité ou de liens avec les autres disciplines ;
- des dossiers non conformes ne comportant pas de réalisation pédagogique en seconde partie ;

A propos de la forme du dossier, le jury rappelle la nécessité de :

- respecter les consignes : nombre de pages total, nombre de pages pour chaque partie, marges, police et interligne...
- justifier et paginer le texte ;
- veiller à la qualité de l'expression écrite (syntaxe, orthographe).

En outre, le jury recommande au candidat qui n'enseigne pas dans la discipline technologique du concours de rencontrer une équipe pédagogique du domaine des BSE, d'assister à une séance pédagogique et d'en expérimenter au moins une, à partir de laquelle il pourra construire la seconde partie de son dossier de RAEP.

En aucun cas, le candidat ne doit reproduire une séance pédagogique construite et mise en œuvre par un autre professeur ; il doit au contraire présenter une réalisation pédagogique personnelle qu'il a menée auprès d'élèves ou d'étudiants sous sa responsabilité.

Le jury a apprécié les quelques dossiers présentant des pédagogies qui décrivent une démarche permettant de rendre l'élève acteur de son apprentissage.

- Épreuve d'admission : rapport de l'épreuve

2.1 - Caractéristiques de l'épreuve

Les candidats ont travaillé sur le sujet présenté en annexe de ce rapport.

L'épreuve se déroule en deux temps, la préparation de l'épreuve et la soutenance orale.

La préparation de l'épreuve dure 5 heures pendant lesquelles les candidats :

- s'approprient le sujet ;
- réalisent les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- préparent la séquence de formation en lien avec les travaux pratiques et ainsi qu'une séance détaillée ;
- préparent l'exposé.

L'oral face aux membres du jury dure 1 heure, il est composé de deux parties :

Un exposé de 30 minutes maximum et un entretien avec le jury de 30 minutes maximum.

L'exposé, structuré et argumenté, a pour objectifs :

- d'expliciter la démarche méthodologique mise en œuvre lors des travaux pratiques et de mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations;
- de décrire une séquence de formation ;
- de présenter de façon détaillée une des séances constitutive de la séquence.

L'entretien avec le jury permet plus particulièrement au candidat :

- de préciser certains points de sa présentation ;
- d'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

La démarche menée par le candidat lors des travaux pratiques et les résultats des investigations conduites doivent apparaître dans la présentation orale.

Comme précisé dans l'arrêté du 27 avril 2011, un temps d'entretien (maximum 10 minutes) peut être réservé à un échange sur le dossier de RAEP.

3.1. Attendus de l'épreuve

Pour cette épreuve, le jury a évalué à la fois les qualités pédagogiques et didactiques, les connaissances scientifiques, techniques et technologiques relatives aux sujets proposés et les capacités du candidat à justifier ses choix et à les argumenter.

Il est indispensable que les candidats aient une maîtrise approfondie des contenus scientifiques correspondant au niveau du concours pour dispenser un enseignement adapté.

Les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de cet enseignement doivent s'approprier les documents distribués et effectuer la construction d'une séquence ayant valeur de « modèle » afin d'exprimer ses compétences professionnelles et d'adaptabilité.

Il est donc indispensable pour le candidat de connaître les niveaux et secteurs d'enseignement qui peuvent lui être confiés et avoir à minima compulsé les programmes et référentiels des enseignements qui peuvent lui être confiés. La connaissance des formations permettrait une appropriation plus rapidement du sujet et de ses attentes.

En effet, même si des programmes et référentiels sont mis à disposition lors de la préparation de la séquence, il est essentiel que les candidats ne les découvrent pas le jour de l'épreuve. Pour concevoir une séquence pédagogique cohérente, le candidat doit avoir intégré les objectifs de formation et les finalités des enseignements et des diplômes préparés. La diversité scolaire et l'hétérogénéité des classes sont également à prendre en compte.

Par ailleurs, la maîtrise de l'outil informatique est indispensable pour parvenir à réaliser les investigations des travaux pratiques du sujet.

Lors de l'exposé :

- il est nécessaire d'élaborer une introduction, un développement structuré et une conclusion ;
- la démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration des travaux pratiques demandés lors de l'épreuve doit être présentée ;
- les résultats des investigations et leur analyse doivent être présentés et utilisés, tout ou partie, pour la construction de la séquence ;
- une justification des choix pédagogiques et didactiques est attendue pour l'élaboration de la séquence et de la séance présentées.

Au cours de l'entretien, le jury recherche la capacité du candidat à :

- préciser certains points de l'exposé ;
- expliquer et justifier ses choix dans un esprit d'ouverture et avec une prise de recul.

Les questions du jury ont pour but d'évaluer le candidat et ne servent en aucun cas à le mettre en difficulté.

D'une manière générale, le jury a apprécié la qualité de certaines prestations tant dans l'élaboration du TP, que de l'exposé et de l'entretien, intégrant une approche réaliste et concrète du métier d'enseignant :

- dans le champ disciplinaire avec une bonne maîtrise des connaissances, une logique des contenus de formation exposés.
- dans le champ pédagogique avec une approche opérationnelle des activités proposées aux élèves, une approche transversale et interdisciplinaire des contenus de formation, une capacité à proposer des séquences et séances réalistes, une prise en compte de la diversité des élèves, une capacité à prendre du recul dans les méthodes de travail, une qualité et une pertinence de certaines productions proposées, la mise en place d'évaluations adaptées et conformes au niveau attendu. Il est important de dégager un sens aux manipulations et leurs résultats afin de les intégrer dans la séquence élaborée.

Les candidats ont pratiqué toutes les manipulations. Même si certains candidats pensent ne pas maîtriser certaines techniques, il ne faut pas hésiter à essayer l'ensemble des manipulations pour ne pas être pénalisés lors de la phase d'exploitation. Ceci démontre une capacité d'adaptation à son environnement de la part du candidat.

Le jury a observé majoritairement une maîtrise des règles de sécurité et d'hygiène.

Les prestations orales ont permis de mettre en évidence la capacité à l'autoévaluation et à l'analyse, les qualités d'écoute et l'aptitude au dialogue, le dynamisme de certains candidats.

Cependant, pour d'autres candidats, le jury a constaté :

- une méconnaissance des programmes et référentiels;

- des connaissances disciplinaires insuffisantes pour transmettre les savoirs aux élèves;
- l'absence de présentation de la démarche d'investigation utilisée lors des travaux pratiques, un manque de prise de recul par rapport aux sources et résultats des recherches, l'absence de réinvestissement des travaux pratiques dans la séquence pédagogique présentée ;
- une maîtrise insuffisante des finalités des formations en lien avec la spécialité du concours ;
- une organisation de séquence qui ne prenait pas en compte :
 - le niveau de la formation,
 - les éléments des programmes ou des référentiels ;
- des constructions de séquences et séances imprécises ou irréalisables ou mal situées dans la progression annuelle (difficulté, durée) ;
- des exposés non structurés (absence d'introduction et de conclusion), sans argumentation ni justification des choix ;
- la présentation sans maîtrise de certains concepts pédagogiques ;
- l'utilisation non pertinente et non argumentée des outils et des supports ;
- des évaluations données sans raison ou sans lien pertinent avec les objectifs de la séquence, et sans informations sur les modalités et les contenus ;
- une maîtrise insuffisante de logiciels usuels de bureautique ou de présentation ;
- une mauvaise gestion du temps lors de l'exposé.

Le jury rappelle que la posture, la maîtrise de la langue française, la qualité de la rédaction, la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe sont des exigences incontournables et indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Le jury félicite les candidats admis au CAER BSE et se réjouit de les compter à la rentrée scolaire 2016 comme futurs collègues en qualité de stagiaires.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur du Lycée Jean Rostand de Caen, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative, pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long du déroulement de ce concours.

Prévention de la déshydratation chez les personnes âgées

« En cas de vague de chaleur, la personne âgée est exposée à des pathologies diverses dont la plus grave est le coup de chaleur (forme d'hyperthermie) et ce, d'autant plus qu'elle présente souvent des risques de vulnérabilité (existence de maladies chroniques, prise de médicaments, perte d'autonomie). Ces pathologies graves surviennent par anomalie des phénomènes de régulation de la température corporelle. Il s'agit donc avant tout d'assurer une prévention efficace (rafraîchir, éventer, hydrater, nourrir) pour éviter l'apparition de pathologies graves liées à la chaleur. »

Fortes chaleurs – Prévenir les risques sanitaires chez la personne âgée, Etats des connaissances INPES, mars 2015, disponible sur www.inpes.fr, consulté le 27 janvier 2016

Il s'agit de concevoir et d'organiser, à partir de l'étude technique et pratique, une séquence de formation ayant pour thème la prévention de la déshydratation chez les personnes âgées, destiné à des classes de sections de techniciens supérieurs ESF ou Diététique.

Pour cela, il est demandé au candidat de réaliser l'ensemble des activités. Les résultats des manipulations seront utilisés dans l'élaboration de la séquence. Le candidat mettra en place une démarche pédagogique adaptée pour développer une ou plusieurs compétences professionnelles choisies dans l'un ou l'autre des référentiels proposés.

Le candidat est amené, au cours de la présentation orale, à expliciter cette démarche, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Niveaux d'enseignement :

- *BTS Économie Sociale Familiale (ESF):*
Enseignement des Travaux Pratiques à Visée Educative (TPVE)

Compétences visées :

- C1.4 : Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène.
- C5.1 : Planifier et/ou coordonner des activités au sein d'un service ou d'un établissement
- C5.2 : Gérer les produits, les matériels, les équipements.
- C5.3 : Assurer une veille de l'état des espaces de vie.

- *BTS Diététique*
Domaine d'enseignement nutrition et alimentation

Fonction 1 conception – élaboration

Activité 1-4 Adaptation de l'alimentation à des activités ou des conditions de vies particulières

Fonction 4 formation éducation prévention

Activité 4-2 Éducation nutritionnelle des consommateurs

Activités à réaliser

- Réalisation d'un potage à partir de légumes frais ou surgelés
- Préparation d'un potage à partir d'aliments déshydratés
- Comparaison des potages produits par analyse organoleptique
- Analyse de la composition d'une eau de robinet

RESSOURCES	
Matière d'œuvre	matériel, produits et réactifs disponibles pour l'ensemble des activités proposées
FICHE TECHNIQUE n°1	Réalisation d'un potage poireaux-pommes de terre
FICHE TECHNIQUE n°2	Emballage des soupes poireaux-pommes de terre déshydratées
FICHE TECHNIQUE n°3	Protocole de dosage des ions calcium et magnésium présents dans une eau
DOCUMENT n°1	Fortes chaleurs, prévenir les risques sanitaires chez la personne âgée (www.inpes.fr)
DOCUMENT n°2	Composition nutritionnelle de différentes soupes
DOCUMENT n°3	L'analyse sensorielle (www.softconcept.com)
DOCUMENT n°4	L'analyse sensorielle : une démarche méthodologique et méthodique (www.ac-versailles.fr)
DOCUMENT n°5	L'eau du robinet : source de minéraux (www.cieau.com et www.lyonnaise-des-eaux.fr)
DOCUMENT n°6	Livret d'accompagnement destiné aux personnels de santé (www.inpes.fr)

Matière d'œuvre

INGREDIENTS	MATERIEL
150 g de poireaux surgelés 2 pommes de terre 1 oignon persil Sel Poivre 1 sachet de soupe déshydratée poireaux/pommes de terre	Matériel usuel de cuisine 1 burette graduée de 50 mL 1 éprouvette graduée de 10 mL 1 éprouvette graduée de 20 mL 1 fiole erlenmeyer de 200 mL 1 agitateur avec 1 aimant 1 compte-gouttes EPI : Lunettes de protection gants
REACTIFS	
EDTA à 0.008 m.L ⁻¹ Solution tampon Réactif NET	